

RESPONSABLE D'ATELIER

La ou le responsable d'atelier coordonne l'ensemble des activités d'un atelier, de type mécanique (véhicules) ou autres (mécanique, menuiserie, etc.). Il encadre les personnels de l'atelier, organise le travail, contrôle la qualité des travaux.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Participation à la stratégie en matière de maintenance
- Coordination des interventions techniques

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Ce métier représentait 2 500 agents au 31 décembre 2012. Employés dans tous les types de collectivités et d'établissements publics, les responsables d'atelier sont majoritairement présents dans les communes. Ils sont le plus souvent rattachés à une direction des services techniques et à un centre technique municipal. Leurs horaires de travail sont réguliers, des astreintes sont possibles durant la période hivernale. La ou le responsable d'atelier est relativement autonome dans l'organisation et l'encadrement d'un ou plusieurs ateliers. Son métier le conduit à être en relation fréquente avec les services administratifs de la collectivité, ainsi qu'avec les prestataires extérieurs : fournisseurs et sous-traitants. Plutôt polyvalent dans les collectivités de petite taille, dans des organisations plus importantes, la ou le responsable d'atelier peut avoir en charge l'encadrement de plusieurs ateliers et

d'un champ d'intervention particulier : mécanique/carrosserie, menuiserie, peinture, voire, gérer d'autres services d'entretien et de maintenance dans les domaines du bâtiment, de la voirie...

ACCÈS

- Formation initiale dans les domaines de la maintenance des parcs automobiles, du bâtiment et des travaux publics, d'un corps d'état
- Concours d'accès de la filière technique, catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieurs territoriaux ; catégorie B, cadres d'emplois des techniciens et techniciennes territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement de la protection de l'environnement ;
- l'utilisation de nouveaux types de véhicules non polluants (électriques, GNV, GPL, hybrides, vélos de service, etc.) ;
- la gestion des déchets engendrés par les différents ateliers (menuiserie, menuiserie, etc.) ;
- les évolutions technologiques des équipements, du matériel et des matériaux (véhicules : multiplication des systèmes électroniques embarqués ; équipements : positionnement et programmation numérique ; nouveaux matériaux : produits spécifiques d'agencement à transformer, éco-produits) ;
- les mutualisations interterritoriales ;
- les démarches d'économie d'énergie ;
- la création de services « mobilité » intégrant les parcs et ateliers.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les responsables d'atelier représentaient 2 500 agents au 31 décembre 2012. La part des agents de plus de 55 ans occupant ce métier est de 32,1 % contre 19,5 % pour l'ensemble des agents territoriaux au niveau national. La moyenne d'âge élevée des agents (50 ans) obligera à terme les collectivités à recruter sur ce métier pour renouveler les départs en retraite.

• SCÉNARIO 1

Les collectivités continuent de privilégier des modes de gestion en régie et poursuivent le recrutement des responsables d'atelier en priorisant simultanément davantage de qualification et de polyvalence. La mutualisation des moyens entre collectivités, la gestion territorialisée des équipes d'intervention, la nécessaire réactivité des équipes face à des interventions, tendent à faire évoluer les organisations du travail en renforçant les compétences des responsables d'atelier sur l'encadrement et le pilotage d'activité, la sécurité au travail et la prévention de l'usure professionnelle, la relation aux usagers.

• SCÉNARIO 2

La baisse des investissements et la limitation des budgets de fonctionnement amènent les collectivités à rationaliser la gestion d'un patrimoine qui doit s'adapter à des contraintes multiples en matière de consommation énergétique, de qualité de l'air, de prise en compte des éco matériaux, d'accessibilité, d'innovation et d'évolution technologique. Elles tendent à mutualiser, voire à externaliser les opérations d'entretien et de maintenance courantes et planifiées, et à privilégier le maintien en régie des interventions de proximité qui exigent de la réactivité, de l'autonomie et de la prise d'initiative, avec une vigilance particulière sur la qualité de relation avec les usagers. Les responsables d'atelier voient leurs compétences se renforcer sur le management d'équipe, le contrôle du service fait auprès des entreprises intervenantes, le contrôle et l'optimisation des interventions en régie, la prise en compte du coût global et environnemental de la mobilité.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

• EFFECTIFS AU 31/12/2012

2 500 agents

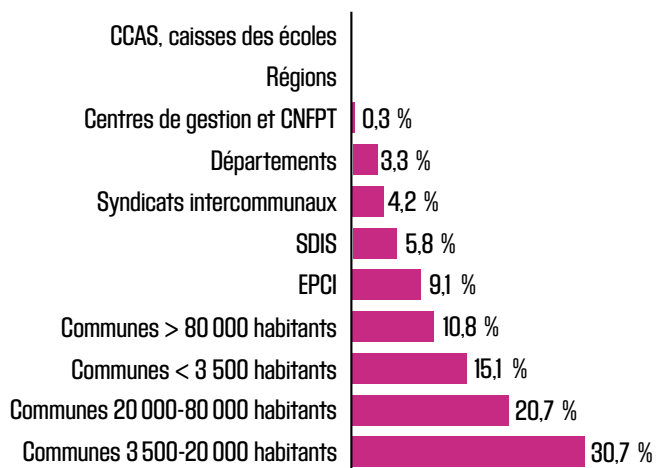
0,1 % d'agents à temps non complet

4,3 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

64,3 % d'agents de catégorie C

26,7 % d'agents de catégorie B

96,5 % d'agents titulaires

3,4 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **50 ans**

Part des plus de 55 ans : **32,1 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Ateliers et matériels	1 700	68
Bâtiment et patrimoine bâti	200	8
Voirie, infrastructures et réseaux divers	200	8
Autres services	400	16